

DEC212941DR11

Décision portant délégation de signature à M. Lionel MORARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC211833DAJ du 11 mai 2021 portant nomination de Mme Marjorie FRAISSE, aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Lionel MORARD, IR2 CNRS, responsable du Service Technique et Logistique, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel MORARD, délégation est donnée, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mme Stéphanie MAINARD, responsable du Service des Ressources Humaines.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juillet 2021

La déléguée régionale,
Marjorie Fraisse

